

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU VENDREDI 4 DÉCEMBRE 2020

A LA GRANDE SALLE DE GRANDVAUX À 17H00

(Ouverture à 17h00 – Clôture à 19h30)

TABLE DES MATIÈRES

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2020	3
4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	4
5. PRÉAVIS 18/2020 - BUDGET 2021	5
6. PRÉAVIS 14/2020 - DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA RÉALISATION DE L'ÉCOPOINT DE CULLY	12
7. PRÉAVIS 20/2020 - DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'ÉLABORATION DU DEVIS GÉNÉRAL EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT PLANT ROBERT, CHEMIN DE COURSEBOUX 2, À CULLY	17
8. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	18
9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	20

M. Lionel Gfeller, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité, ainsi qu'à M. Yves Sesseli, boursier et M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par M. Jean-Pierre Genoud du journal Le Courrier, Mme Cécile Collet du 24Heures.

La séance n'est pas publique dû au Covid-19.

1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mmes et MM. Nicole Gross, Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Jean Christophe Schwaab	7
	Conseillers communaux selon la liste de présence	56
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM. Philippe Baehler, Olivier Genoud, Patrice Humbert,	3
ABSENT NON EXCUSÉ	M. Vincent Chollet	1

Au moment de l'appel, il y a 53 conseillers, puis 3 arrivées tardives.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. O. Veluz :

Le groupe PLR-ICD a essayé cette semaine dans un souci d'intérêt général de rallier les différents groupes représentés au conseil communal à une motion inter-parti visant à soutenir non seulement les commerçants, artisans et autres acteurs économiques mais également les habitants de la commune impactés par le problème du Covid-19. Cette motion visait à rejoindre une plate-forme permettant d'acheter des bons mais elle n'a pas été soutenue par les partenaires ici-présents. Par souci d'apaisement, le groupe PLR-ICD renonce à présenter seul cette motion mais il attend que la Municipalité propose des solutions concrètes lors du prochain Conseil.

Arrivée de M. Philippe Maeder à 17h15.

L'ordre du jour est passé au vote et approuvé à la majorité avec 1 abstention.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2020

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le procès-verbal est accepté à la majorité avec 1 abstention.

Mme C. Fonjallaz est remerciée pour son travail.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

(Un trousseau de clé pour voiture Honda a été égaré et il se trouve vers le Président)

➤ **Mot du président :**

En raison de l'absence du repas de fin d'année et afin de soutenir le traiteur qui devait nous restaurer ce soir, le Bureau du Conseil a fait préparer une petite attention aux conseillers à prendre en partant.

La séance n'ayant pu être ouverte au public en raison du dernier arrêté du Conseil d'Etat, il remercie d'avance la presse de faire le relais de ces débats, pour son résumé fidèle de cette séance et des propos qui seront émis par les différents membres et partis composant ce Conseil communal.

Il informe qu'il a reçu différents documents concernant les élections de la prochaine législature et que ces derniers seront transmis aux différents partis.

➤ **Votation fédérale du 29 novembre 2020**

Participation : 59.66%

Objet soumis au vote Fédéral	Résultats					
	Rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON
1. Initiative populaire du 10 octobre 2016 « Entreprises responsables pour protéger l'être humain et l'environnement »	2'064	15	2	2'047	1'161	886
2. Initiative populaire du 21 juin 2018 « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre" »	2'060	35	1	2'024	955	1'069

Les 2 objets ont été refusés au niveau national.

➤ **Votations fédérales 2021**

07.03.2021 - 13.06.2021 - 26.09.2021 et 28.11.2021

➤ **Votations communales**

07.03.2021 - Conseil communal (1 seul tour RP)

28.03.2021 - Conseil communal (2^{ème} tour MAJ évent.)

25.04.2021 - Conseil communal suppléant-e (1 seul tour MAJ)

16.05.2021 - Syndic/que (2^{ème} tour éventuel)

- Municipalité (1^{er} tour)

- Municipalité (2^{ème} tour évent.)

- Syndic/que (1^{er} tour)

RP = représentation proportionnelle - MAJ = scrutin majoritaire

Arrivée de Mme Margarida Janeiro à 17h20.

➤ **Date des prochaines séances du Conseil communal en 2021 :**

Séance du Conseil	Heure	Lieux
15.03.2021	20h00	Grande salle de Grandvaux
10.05.2021	20h00	Grande salle de Grandvaux
14.06.2021	20h00	Grande salle de Grandvaux
11.10.2021	20h00	Grande salle de Grandvaux
03.12.2021	17h00	Salle à fixer et repas

5. PRÉAVIS 18/2020 - BUDGET 2021

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le conseiller/la conseillère est prié-e d'indiquer la page, le chapitre, le no. de compte, au moment de sa question

S'il y a des amendements, ils seront mis au vote à la fin des discussions sur chaque chapitre

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. B. Rufi :

On a reçu des pages complémentaires qui ajustent certains éléments du budget et provoquent certaines erreurs. Il reste un élément que la Cofin a modifié suite à une petite erreur. Cela ne change pas l'excédent de charge, ça change simplement le montant des amortissements et la marge d'autofinancement. Cet élément a été pris en considération dans leurs conclusions.

Il lit les conclusions de leur rapport et propose les **amendements** suivants au préavis 18/2020, voir sous les chapitres respectifs.

Le Président passe le budget chapitre par chapitre par rapport à la brochure :

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - P. 12-16

La discussion est ouverte.

Mme Ch. Lavanchy :

P. 15 - Transports publics - Compte 180.318.600 - Abonnements CFF - Communes et compte 180.465.900 - Abonnements CFF - Particip. habitants

Cela concerne les cartes journalières. Elle comprend la volonté de la Municipalité de traquer toutes les économies possibles et effectivement ces Fr. 16'000.- de pertes ne sont pas une petite somme mais si on regarde la perte du budget, elle n'est pas si importante que cela. Elle trouve que c'est un mauvais signal à la population parce que ça représente un service pour cette population ! C'est aussi un signal pour la mobilité douce. Elle croit savoir que les cartes invendues sont proposées aux habitants des autres communes. Elle aimerait avoir la confirmation de la Municipalité d'une part et de savoir si elles sont majorées et de combien. Elle sait que la Municipalité estime que les billets dégriffés font aussi concurrence aux cartes journalières. Elle pense que ce n'est pas du tout le même usage. Les billets dégriffés, il n'y a en a pas souvent et puis suivant où on se trouve, c'est beaucoup plus intéressant d'utiliser les cartes journalières.

Elle a une suggestion à la Municipalité, par exemple, de tenir une statistique des jours, des mois, des périodes où les cartes sont moins vendues et pourquoi pas de les brader via le site internet à Fr.35.- ce qui représenterait certainement une petite perte mais ferait quand même entrer quelques montants supplémentaires.

Elle souhaiterait que le montant des charges de Fr. 56'000.- du budget 2020 soit porté au budget 2021 et que le revenu 2021 soit de Fr. 52'000.- comme celui de 2020.

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Oui, la Municipalité les vend aux autres communes dans les 24 heures ou les 48 heures. La majoration dans les autres communes est de Fr. 2.- .

Effectivement, on a pas mal de cartes qui nous restent sur les bras et il y a une forte baisse de l'intérêt. On pense que c'est quand même dû aux billets dégriffés et on a vu que souvent les gens les prenaient par 2 et non pas par 4, donc il nous restait des cartes. Donc on a fait un essai de voir maintenant comment ça se passe pour limiter les pertes et on note qui, quel jour, vient prendre des cartes pour évaluer la situation et voir comment on doit poursuivre avec ces cartes journalières. Et de plus l'épidémie est venue perturber cet essai parce que les gens ont moins circulé en train.

Le Président précise que la proposition d'amendements écrite et signée de Mme Ch. Lavanchy doit lui être remise maintenant afin de procéder au vote.

M. B. Rufi :

On doit être prudent avec les engagements de dépenses mais de porter le budget des recettes à Fr. 52'000.-, où en est-on cette année parce que les charges restent à Fr. 56'000.-. Si on double le nombre d'abonnements même si cette année on a de la peine à les vendre, on ne voit pas pourquoi porter le budget à Fr. 52'000.-. Ce ne serait pas logique.

Le Président comprend l'intervention de M. B. Rufi mais il va mettre au vote l'amendement de Mme Ch. Lavanchy selon sa demande soit :

Transports publics - Compte 180.318.600 - Abonnement CFF - Communes :

Mêmes charges qu'au budget 2020 de Fr. 56'000 au lieu de Fr. 28'000, indiqués au budget 2021

Transports publics - Compte 180.465.900 - Abonnement CFF - Particip. habitants :

Un montant des revenus Fr. 52'000.- 2020 au lieu de Fr. 20'000, indiqués au budget 2021

Mme Ch. Lavanchy :

Elle revient sur son 2^{ème} amendement et propose un montant des revenus de Fr. 40'000.- (proche de celui de 2019, Fr. 40'995.-) au lieu de Fr. 52'000.-.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Malheureusement on ne peut pas mettre Fr. 40'000.- parce que on ne peut pas acheter des demi abonnements, soit on en prend un, deux, trois ou quatre.

Les recettes, on peut mettre celles qu'on veut, si on n'achète pas d'abonnement, on ne peut pas en vendre On est obligé de choisir d'en acheter 2, 3 ou 4.

M. V. Friderici :

C'est un problème de comptabilité de base. Est-ce que le boursier pourrait nous éclairer parce qu'on débat sur combien d'abonnements achetés et de cartes qui vont être achetées par les citoyens de la commune. Après si elles ne sont pas achetées, ce sera évidemment une perte plus grande, mais la question est si on veut acheter 4, 3 ou 2 abonnements ? Avec le Covid, il y a eu beaucoup moins de

ventes. Peut-être qu'il nous manque des éclaircissements du boursier pour nous indiquer combien de revenus sur ces ventes ont été réalisés ?

M. Y. Sesseli, boursier :

Sur un abonnement qu'on achète Fr. 14'000.-, on a à peu près entre Fr. 9'000.- et Fr. 12'000.- de revenus. C'est pour ça que sur ce budget là on a pris 2 abonnements à Fr. 14'000.-, soit Fr. 28'000.- et 20'000.- de recettes et il y a Fr. 4'000.- de perte par abonnement. Pour 2020, on a eu la chance d'avoir un timing pour suspendre nos abonnements pendant 6 mois, donc nous faire gagner 6 mois. S'il y a encore 6 mois de confinement, on aura gagné une année. On a pu reporter, les déposer puis les récupérer une fois que le confinement était fini, mais sur 2020, ça n'a aucune valeur.

Arrivée de M. Vivian Gaudin à 17h40.

Le Président revient sur la proposition d'amendements demandés par Mme Ch. Lavanchy, soit Fr. 56'000.- d'abonnement et au niveau des recettes Fr. 40'000.-.

Récapitulatif des amendements :

Transports publics - Compte 180.318.600 - Abonnement CFF - Communes :

Mêmes charges qu'au budget 2020 soit Fr. 56'000 au lieu de Fr. 28'000, indiqués au budget 2021

Transports publics - Compte 180.465.900 - Abonnement CFF - Particip. habitants :

Un montant des revenus de Fr. 40'000.- (proche de celui de 2019) au lieu de Fr. 20'000, indiqués au budget 2021.

Le Président les passe au vote.

C'est refusé par 31 avis contre, 15 avis pour et 9 abstentions.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

2. FINANCES - P. 17

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Denisart :

P. 17 - Impôts - Compte 210.400.400 - Impôt spécial des étrangers

De quoi s'agit-il et pourquoi sur le compte 2019 on a Fr. 58'526.- et dans les budgets 2020 et 2021, on a Fr. 200'000.- ? Est-ce que c'est prévisionnel, pourquoi y a-t-il autant, etc. ?

M. J.-P. Haenni, Syndic :

En 2019, dans les comptes on avait env. Fr. 220'000.- en moins de revenus. Ça c'est l'impôt sur des étrangers qui habitent chez nous, qui sont à l'aise et ont une bonne situation. Ils sont domiciliés chez nous pour une courte période et ils sont taxés par le canton pour les périodes qu'ils passent chez nous. C'est les services de l'Etat de Vaud qui fixent les impôts et qui nous les transmettent. On indique le chiffre que l'on reçoit de l'Etat. On a mis Fr. 200'000.- parce qu'on a fait la moyenne des 2 ou 3 dernières années. On est peut-être un petit peu généreux.

M. R. Bech, Municipal :

En tant que conseiller fiscal, il précise que cet impôt spécial est un impôt que les étrangers ne paient pas sur leurs revenus et fortune, ils le paient sur leurs dépenses présumées et ce n'est ouvert qu'à des étrangers qui n'ont pas d'activité lucrative en Suisse. C'est une population extrêmement aléatoire. Une fois, on peut avoir un étranger qui arrive puis qui va apporter 1 Mio, 2 Mio, parce qu'il a une fortune colossale et que sa dépense a été fixée par le canton de manière très très élevée. Et puis ces étrangers sont très mobiles et très volatiles. Par exemple 6 mois après avoir acheté une maison à 10 Mio, il est tout-à-fait possible qu'ils l'aient revendue et qu'ils partent ailleurs. Donc c'est extrêmement difficile de faire des prévisions par rapport à cela.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS - P. 18-34

La Cofin propose l'amendement suivant :

- **P. 28 - Bâtiments Pat. Fin. Enveloppe globale -Compte 349.318.500 -Etude réfection bâtiments**
Diminution de la charge de Fr. 30'000.- pour être ramenée à Fr. 20'000.- (au lieu de Fr. 50'000.-)

La discussion est ouverte.

Mme L. de Palma :

P. 21 - Rue du Temple 17 -Compte 34107.423.100 - Revenus locatifs

Elle a bien compris qu'il s'agissait de la location des anciens locaux du CMS à la garderie Piccolino et elle aimerait savoir la raison de la différence de montant entre Fr. 10'000.- (2021) et Fr. 43'796.- (2019).

M. R. Bech, Municipal :

Les Fr. 43'796.- sont les revenus locatifs de la préfecture quand elle était encore dans ce bâtiment. Puis les Fr. 10'000.- sont un loyer octroyé à Piccolino qui a été fixé à Fr. 20'000.- par année et là, on l'a mis que pour un semestre puisqu'il n'est pas exclu que ces locaux doivent être réaffectés dans le cadre d'un éventuel projet de la rue du Temple 17 et qu'à ce moment-là, le Piccolino doit trouver un autre endroit pour accueillir les enfants des 7P et 8P à midi. Donc c'est Fr. 20'000.-/année mais on l'a budgété qu'à Fr. 10'000.- dans l'incertitude de savoir si ça allait durer ou pas.

Mme L. de Palma :

Les Fr. 43'796.- correspondaient aux locations de la préfecture, la bibliothèque et du CMS ?

M. Y. Sesseli, boursier :

En 2019, la préfecture a quitté les locaux en mai et le CMS en septembre, donc ça a correspondu à peu près à la moitié des revenus. En 2018, quand tout le bâtiment était loué, on avait env. Fr. 78'800.- de revenu. En 2020, Piccolino a occupé le bâtiment un semestre, puis en 2021 il n'y a qu'un semestre de loyer indiqué de Piccolino qui n'occupe que le bas du bâtiment. La bibliothèque communale ne paie pas de loyer.

M. P. Scalfaro :

P.19 à 24 Bâtiments du patrimoine financier - Entretien courant - Compte 314.100.

Ce poste apparaît pour tous les bâtiments.

A la page 34, Bâtiments pat. admin. enveloppe globale - Compte 359.314.100- Entretien courant, il y a un total de Fr. 300'000. Il a 2 questions.

- Ces Fr. 300'000.- reprennent tous les bâtiments un par un pour l'entretien ?
- Est-ce que le montant global de Fr. 300'000.- couvre suffisamment les entretiens de tous les bâtiments de la commune ?

M. G. Hauert, Municipal :

Effectivement au début on avait l'entretien courant par bâtiment. Comme on ne sait jamais ce qui va tomber en panne ou pas, alors on a estimé une enveloppe globale. Ce qui signifie qu'on peut utiliser pour un bâtiment Fr. 20'000.- et pour un autre Fr. 0.- s'il n'y a pas de frais.

C'est pour cela, qu'on a mis un montant global, mais il couvre tout juste l'entretien courant des bâtiments. On est toujours limite mais on arrive à faire le plus pressant.

La parole n'est pas ou plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le président passe au vote l'amendement de la Cofin :

P. 28 - Bâtiments Pat. Fin. Enveloppe globale -Compte 349.318.500 -Etude réfection bâtiments

Diminution de la charge de Fr. 30'000.- pour être ramenée à Fr. 20'000.- (au lieu de Fr. 50'000.-)

C'est accepté par 50 voix pour, 4 contre et 1 abstention.

4. TRAVAUX - P. 35-42

La Cofin propose les **3 amendements** suivants :

- **P. 35 -Aménagement du territoire - Compte 420.318.510 -Honoraires - Prestations de service**
Diminution de la charge de Fr. 30'000.- pour être ramenée à Fr. 50'000.- (au lieu de Fr. 80'000.-)
- **P. 36 -Routes - Compte 430.314.200 -Entretien courant - Routes**
Augmentation de la charge de Fr. 88'000.- pour la porter à Fr. 438'000.- (au lieu de Fr. 350'000.-)
- **P. 37 -Parcs, promenades, cimetières - Compte 440.314.102 -Entretien courant - Fontaines**
Augmentation de la charge de Fr. 48'000.- pour la porter à Fr. 68'000.- (au lieu de Fr. 20'000.-)

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote les **3 amendements** de la Cofin :

P. 35 -Aménagement du territoire - Compte 420.318.510 -Honoraires - Prestations de service

Diminution de la charge de Fr. 30'000.- pour être ramenée à Fr. 50'000.- (au lieu de Fr. 80'000.-)

C'est accepté par 52 voix pour, 3 contre.

P. 36 -Routes - Compte 430.314.200 -Entretien courant - Routes

Augmentation de la charge de Fr. 88'000.- pour la porter à Fr. 438'000.- (au lieu de Fr. 350'000.-)

C'est accepté par 51 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

P. 37 -Parcs, promenades, cimetières - Compte 440.314.102 -Entretien courant - Fontaines
Augmentation de la charge de Fr. 48'000.- pour la porter à Fr. 68'000.- (au lieu de Fr. 20'000.-)

C'est accepté par 50 voix pour, 2 contre et 3 abstentions.

5. INSTRUCTIONS PUBLIQUES ET CULTES - P. 43

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

6. POLICE - P. 44

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

7. SÉCURITÉ SOCIALE - P. 45

La discussion est ouverte.

Mme M. Janeiro :

P. 45 - Service social communal et intercommunal - Compte 710.365.530 - Soutien activités jeunes.

Le montant passe de Fr. 10'000.- à Fr. 8'000.-. C'est indiqué que c'est pour couvrir le déficit du passeport vacances et elle ne comprend pas pourquoi c'est beaucoup moins. Est-ce qu'il y a eu un rabais sur le service Easyvote qui s'est développé pendant l'année ?

Mme Ch. Lavanchy :

Le déficit du passeport vacances est très fluctuant. Il est parfois de Fr. 4'000.- comme effectivement en 2019. Mais parfois il est monté jusqu'à Fr. 8'000.-. Ça dépend des années, du nombre de participants qui varie de 100 à 150 et des activités que l'on propose. Pour l'année 2020, elle ne pense pas qu'il sera très important non plus parce que beaucoup d'activités ont été annulées. Difficile de prévoir la fourchette mais c'est entre Fr. 4'000.- et Fr. 8'000.- de déficit par année.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

8. SERVICES INDUSTRIELS - P. 46-49

La Cofin propose **2 amendements** :

- **P. 47 -Réseau d'eau - Compte 811.481.300 - Prélèvement sur Fonds service des eaux**
Suppression du prélèvement (produit) de Fr. 227'200.- pour être ramené à Fr. 0 (au lieu de Fr. 227'200.-)
- **P. 48 -Service électrique - Compte 820.314.310 - Entretien courant - Réseau électrique**
Diminution de la charge de Fr. 25'000.- pour être ramenée à Fr. 35'000.- (au lieu de Fr. 60'000.-)

La discussion est ouverte.

M. JC Schwaab, Municipal :

L'amendement sur l'éclairage public, la Municipalité l'accepte. Il a d'ailleurs été élaboré en collaboration avec elle. Il remercie la Commission des finances pour son excellent travail et la bonne collaboration sur ce point.

C'est un poste qui est à la fois entretien, réparation et investissement. Donc on a fait le calcul de ce qui était nécessaire pour pouvoir couvrir les grosses pannes, surtout le vandalisme, puis le matériel d'éclairage qui s'est cassé et qu'il faut remplacer, l'éclairage de Noël, et aussi suite à la demande du Conseil communal, ce que coûtera le test d'extinction d'éclairage au milieu de la nuit. Pour tout le reste, comme c'est plutôt une logique d'investissement, on passera par des préavis, ce qui est d'ailleurs au niveau comptable et politique beaucoup mieux, parce qu'on sort de l'entretien et on part dans l'investissement. Ce qui fait qu'à ce moment-là, le Conseil pourra se prononcer en toute connaissance de cause sur des nouvelles installations.

Le vœu de la Commission des finances concernant le compte eaux qu'il conviendrait d'équilibrer : la Municipalité va devoir y réfléchir. C'est un compte qui est fortement impacté par notre problème de chlorothalonil parce que maintenant on doit acheter l'eau à Lausanne qui est plus chère que la nôtre. Pour équilibrer ce compte, il n'y aura pas d'autre solution probablement que de passer par une augmentation des divers tarifs de la distribution d'eau.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote les **2 amendements** de la Cofin :

P. 47 -Réseau d'eau - Compte 811.481.300 - Prélèvement sur Fonds service des eaux

Suppression du prélèvement (produit) de Fr. 227'200.- pour être ramené à Fr. 0 (au lieu de Fr. 227'200.-)

C'est accepté par 52 voix pour et 3 abstentions.

P. 48 -Service électrique - Compte 820.314.310 - Entretien courant - Réseau électrique

Diminution de la charge de Fr. 25'000.- pour être ramenée à Fr. 35'000.- (au lieu de Fr. 60'000.-)

C'est accepté par 54 voix pour et 1 contre.

Le Président ouvre la discussion sur les sujets suivants :

TOUTES LES ANNEXES :**RÉCAPITULATION DES CHARGES ET REVENUS - P. 50-53**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion et passe aux points suivants :

IMPUTATION INTERNES - P. 54-57**TABLEAUX DES CHARGES ET REVENUS - P. 58-61**

- CHIFFRES - P.58-59

- GRAPHIQUES - P. 60-61

TABLEAUX DE RÉSULTAT - P. 62

TABLEAUX D'ÉVOLUTION DES RECETTES FISCALES - P. 63**TABLEAU DES EMPRUNTS COMMUNAUX - P. 64****PLANS DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS - P. 65-68**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion et passe aux objets suivants :

BUDGET 2021 - ASSOCIATION SCOLAIRE CENTRE LAVAUX - ASCL - P. 69-76**BUDGET 2021 - ORPCi DISTRICT LAVAUX-ORON - P. 77-79****BUDGET 2021 - APOL - ASSOCIATION POLICE LAVAUX - P. 80-83**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas ou plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 18/2020 **amendé**.

CONCLUSIONS
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 18/2020 de la Municipalité du 26 octobre 2020 ;
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

d'approuver le budget 2021 tel qu'il est modifié.

Le récapitulatif du budget 2021 de Bourg-en-Lavaux se présente comme suit :

Recettes totales	CHF	37'324'000
Charges totales	CHF	40'415'400
Excédent de charges	CHF	3'091'400

Marge d'autofinancement **négative** : CHF 1'000'300

6. PRÉAVIS 14/2020 - DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA RÉALISATION DE L'ÉCOPOINT DE CULLY

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. N. Potterat :

Comme souvent rappelé, la priorisation des investissements éclaire la situation financière dans laquelle on se trouve. Donc la question s'est posée sur ce préavis et il en ressort que c'est un investissement qui est prioritaire.

Il tient à remercier la Municipalité d'avoir fait une étude sur les besoins actuels à la gare. Ça a été très utile et ça a démontré effectivement un réel besoin. Il s'agit bien d'un investissement prioritaire cohérent avec les remarques que la Cofin a faites dans son rapport.

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 14/2020 tel que présenté :

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. O. Veluz :

Il apporte une petite modification à leur rapport. A la page 3, emplacement envisagé au chemin du Vigny, cet emplacement est réservé comme solution de substitution pour les 2 roues et non pas les bus.

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 14/2020 tel que présenté :

La discussion est ouverte.

M. M-H. Noverraz :

Lors de sa séance du 12.02.2018, le Conseil communal avait longuement débattu sur ce 8^{ème} écopoint. Un des critères importants, qui avait provoqué le report de l'acceptation pour l'exécution de cet écopoint, était la difficulté d'accès et les dangers liés à son utilisation. Il est donc surpris de constater que le pire emplacement 2018 devienne le plus approprié en 2020. Concernant les autres alternatives, il va dans le même sens que la Municipalité et la Commission ad hoc.

Le rond-point de la gare et le préavis. Si on consulte les 5 points de la réévaluation de l'emplacement et les 5 points de l'étude complémentaire, on ne parle nulle part de difficulté d'accès ni de danger lié à son utilisation. Dans son rapport la DGMR a traité les sens de la circulation pour entrer et sortir de l'écopoint, mais à sa connaissance pas sur son utilisation et son fonctionnement.

Depuis cet été, il a observé à de nombreuses reprises le fonctionnement de l'écopoint de Pra Grana. Il a constaté plusieurs fois une file d'attente de véhicules obstruant partiellement l'accès au parking et à la circulation du bus des transports publics. Et à cet endroit, on est parallèle à la route cantonale et non sur les bords d'un rond-point qui drainera 6'000 véhicules journaliers.

Dans le préavis on peut lire « le projet soumis prévoit 4 places de dépôts simultanés de sorte qu'aucun engorgement ne résultera à son entrée. ». Pour lui cette affirmation est incorrecte. Si on prend le plan de situation qui se trouve à la fin du préavis, on y voit dessiné un véhicule. On peut aisément penser qu'on peut en mettre un devant et un derrière, ce qui fait 3 places. Il a constaté à Pra Grana que les véhicules qui viennent déposer se collent contre les containers, donc ça veut dire que si les places devant les containers sont utilisées, les gens doivent se mettre en file d'attente. Qu'est-ce qu'il se passe s'il y a déjà 3 voitures qui sont déjà en attente, les gens ne vont pas tourner dans le rond-point en attendant leur tour. Cela va provoquer du trafic supplémentaire. On lit aussi dans le préavis « absence de congestion de véhicules », alors cela ne lui paraît pas évident non plus. Bien sûr, ces engorgements ne vont pas se produire tous les jours, mais de temps en temps, comme les accidents.

En conclusion, rien n'a changé depuis février 2018. Le 8^{ème} écopoint est trop difficile d'accès et les dangers liés à son utilisation lui paraissent très sous-évalués.

M. S. Pittet :

Beaucoup de soins ont été apportés aux études de trafics, réserve faite de ce qui vient d'être dit, de stationnement, de terrassement, d'organisation et de coût, mais en voyant l'emplacement choisi,

ses bras lui sont tombés. Le bon sens dit que ça n'a pas de sens de mettre quinze, pas deux, mais 15 containers de poubelles, à 20 m. d'une terrasse d'un restaurant, à 100 m. de la gare, parce que c'est quand même cela la première chose que verront les visiteurs qui viendront dans notre belle commune, et à moins de 100 m. d'une nouvelle zone d'habitation et de vie qui sera un point central de Cully. Un écopoint, ce n'est pas seulement laid, ça fait du bruit, ça génère du trafic, du démarrage de véhicule, des bruits de bouteilles, des camions qui vident les 15 containers. Alors que nous voulons lutter contre le bruit et réduire les éclairages pour augmenter la tranquillité des résidents, on va ajouter des nuisances importantes en plein milieu du village. Il pense qu'un meilleur endroit peut être trouvé en particulier à proximité de la déchetterie quitte d'ailleurs à revoir la circulation et l'organisation de cette dite déchetterie qui est à peu près à 600 m.

Donc, il propose aux conseillers de tout simplement faire preuve de bon sens et de refuser ce préavis, charge à la Municipalité de remettre l'ouvrage sur le métier.

M. R. Bech, Municipal :

Il voit avec plaisir, ou appréhension, que ce sujet est toujours très émotionnel et que parfois, toutes les informations données, toutes les études faites et les compléments d'examen passent un petit peu à l'as et il en est navré.

Il reprend point par point tout ce qui a été dit :

- Les dangers du trafic : l'endroit de Cully a été discuté, négocié avec la DGMR, validé par la DGMR. La proposition de la circulation dans l'écopoint émane d'une recommandation très nette de la DGMR. Donc c'est en parfaite connaissance de cause, en connaissant l'emplacement et le trafic, que la DGMR nous a donné son feu vert. Il voit mal qui d'autre que la DGMR serait mieux placée pour apprécier cette question de trafic, d'accessibilité et de danger.
- File d'attente : sur le site d'écopoint provisoire de la gare, qui est fortement utilisé avec aussi pas mal d'incivilités, on a pu constater que sur une centaine de véhicules en moyenne, il n'y a eu qu'une seule fois 4 véhicules.
Par rapport à ça, ce ne sera pas une seule file de 4 voitures qu'il y aura, mais 2 files de 2 ou 3 voitures en parallèle. Tant mieux, si les premières voitures se collent contre l'écopoint, ça permettra aux suivantes de se mettre à côté et pas derrière et pas sur le trottoir.
- Le bon sens. 100 m. de la gare, centre de Cully : le centre de Cully est plutôt à la rue du Temple. Ensuite on parle d'un nouveau quartier. Effectivement il y aura 300 habitants dans ce nouveau quartier. On peut imaginer que ces 300 habitants prennent tous leur voiture pour aller, par exemple à la déchetterie qui est déjà extrêmement difficile d'accès. On entend régulièrement des remarques ou des observations comme quoi c'est un petit peu le «bronx» à la déchetterie. Alors ajouter encore quelque chose à ce bronx-là ! Les gens du quartier de la gare seront dans un environnement déjà relativement étroit et puis il voit mal que ces gens-là pour aller déposer leurs ordures, leurs bouteilles ou leurs cartons le matin prennent leur voiture et ensuite rentrent. Ils vont prendre leur voiture de toute façon pour aller ailleurs.
- Circulation : lors d'une observation faite dans le cadre de notre étude statistique, on s'est aperçu que le 95% de l'immense majorité des véhicules descendant à l'écopoint provisoire de Cully gare, qui est juste à 50 m. en diagonale de celui qui est envisagé continuaient ailleurs. Ce qui prouve bien que les gens ne vont pas qu'à l'écopoint et que les véhicules à l'écopoint ne vont pas générer un trafic supplémentaire de celui qui est déjà existant. Il y a 100 voitures qui vont à peu près en moyenne à l'écopoint de Cully actuel contre plus de 3'500 par jour.
- La problématique des nuisances olfactives, sonores, etc. : ce sont des questions qui ont interpellé des opposants, que nous avons tous rencontrés les uns après les autres. La décision de maintenir ou pas leur opposition leur appartient. Ils ont été rassurés en tout cas sur 2 points. Les odeurs, ça tout le monde peut observer qu'il n'y en a pas, en ayant maintenant l'expérience pratique des autres écopoints. Et au niveau du bruit, déposer une bouteille dans cet écopoint à 2 m. ça ne fait pas de bruit.

- Carte de visite : la plupart des touristes qui sortent de la gare vont aller au sud, dans un premier temps. Ce n'est pas ça qu'ils vont voir en premier tant que ce soit véritablement laid. Les usagers de la gare, on peut aussi imaginer de dire que la commune de Bourg-en-Lavaux a fait un effort esthétique pour la gestion de leurs détritrus.

On s'est beaucoup posé la question et on sait que cet écopoint avait été contesté mais pas balayé. Nous nous sommes attachés à répondre point par point aux griefs et aux réserves légitimes tant la commission ad hoc de l'époque que du Conseil qui en a fait sienne. Il croit quelque part qu'on n'a jamais d'endroit parfait évidemment, à part celui d'à côté du cimetière d'Epesses qui par ailleurs figure en bonne position du point de vue touristique et dans le catalogue du fournisseur qui est assez fier de cet écopoint.

Et on fera un effort. C'est indiqué dans le rapport, il y a eu un élément budgétaire aussi, l'effort d'intégration, d'aménagement paysagé qui sera important et grand et il sera aussi important pour minimiser la vue des voisins immédiats. C'est aussi un engagement que la Municipalité a pris dans le cadre du budget proposé. Donc évidemment en accord aussi avec les 2 commissions, qui se sont prononcées de manière assez nette, il ne peut que recommander aux conseillers d'accepter ce préavis.

Le degré d'urgence est aussi là, parce qu'à un moment donné, il ne va plus être possible de laisser tel quel l'écopoint provisoire de Cully vu les travaux de place de la gare.

Et compte tenu de tout ce qui a été fait aujourd'hui, des éléments ajoutés, des observations faites, des questions posées par les commissions, il pense qu'on peut raisonnablement dire qu'il n'y a pas photo. C'est le meilleur endroit.

Mme Valérie Hill :

Elle a fait partie de la commission municipale qui a passé beaucoup d'heures à regarder la carte de Cully pour essayer de trouver un endroit possible pour mettre l'écopoint. Donc on a vraiment étudié toutes les possibilités de manière assez intense. L'étude comparative est extrêmement utile et elle résume bien toutes les discussions. C'est vraiment important d'avoir une solution où les gens peuvent aller à pied depuis le bourg de Cully. On ne savait pas si à la gare ça allait être le cas ou pas. On s'est posé la question du coût du parking de l'ancienne-préfecture et qui est plus compliqué. Du coup, grâce à l'étude sur l'observation de l'utilisation par les gens de l'écopoint provisoire de la gare, il en ressort qu'il y a à peu près 30% de gens qui y vont à pied. Donc c'est une solution qui est vraiment satisfaisante pour les habitants de Cully, qui représente quand même un bassin important de population, sans que chacun prenne sa voiture pour aller jusqu'à la déchetterie.

M. J. Potterat :

Il va un peu dans le sens de Mme V. Hill. Il mentionne qu'il était l'un de ceux qui étaient opposés à cet emplacement à cause de la circulation mais comme l'a précisé M. R. Bech, Municipal, la DGMR l'a validé. Il avait pensé qu'on arriverait à mettre l'écopoint au plateau de la gare mais on a dû refaire le plan de circulation sur la place de gare, donc il n'y avait plus la possibilité de le mettre.

Cet emplacement est devenu le plus adéquat pour une population de 300 habitants qui va y aller à pied. Ceci est important et le 30% à pied va passer à 50%. C'est un écopoint et la déchetterie est pour des gros déchets.

M. J.-L. Badoux :

Il félicite la pugnacité de la Municipalité qui ose revenir avec un projet qui avait été refusé. Contrairement à tout ce qui a été dit, il ne croit pas que c'est le plus beau projet. Il mentionne que Cully est la capitale du district de Lavaux-Oron. Une bonne partie des gens n'arrive pas à Cully seulement en train, mais aussi beaucoup de gens qui arrivent par le nord et justement l'endroit qui

est proposé, c'est la porte d'entrée du village de Cully, capitale du district de Lavaux-Oron. Il est très content d'avoir eu vraiment une analyse des sites les plus potentiellement acceptables.

Il est surpris de la montagne que l'on fait de l'éventuelle perturbation que le trafic pourrait engendrer en cas de sortie extrêmement urgente de véhicules du feu alors qu'on est en train de projeter une centrale du feu à Forel et qu'on nous dit qu'au plus il y aura 4 voitures. Si on regarde bien le plan et si on veut réunir le côté pratique, le côté central de l'écopoint, le côté proportion, la plupart des gens qui vont venir peut-être du village à pied pour aller prendre le train, il a le sentiment qu'il y a un site qu'on a pas suffisamment étudié et développé et qui est discrètement un petit peu à l'écart de toutes entrées dans le village de Cully, c'est quand même bel et bien le chemin du Vigny. Alors, il demande à la Municipalité ou au Conseil communal, si ce site au ch. du Vigny n'est tout de même pas le plus approprié au niveau pratique, esthétique, de la circulation et de la centralité.

M. R. Bech, Municipal :

Oui, le site du Vigny, c'est tout près, c'est juste à côté, c'est un site qui avait fait l'objet d'une étude. Alors, il a entendu « c'est trop dangereux il suffit d'un accident ». M. J.-L. Badoux nous dit mais on donne une importance considérable à la problématique qui pourrait se poser si tout d'un coup il y avait un camion pompier qui débarquerait alors qu'il y aurait 4 voitures qui se parquent. Il y a très peu de place pour les voitures et pour reprendre la route, elles doivent aller tourner dans le parking de l'immeuble locatif. Il suffit d'une fois que les pompiers partent en urgence. Il suffit d'une fois d'un fichu hasard ! Donc par rapport à cela, même si ce n'est qu'une seule fois et c'est hypothétique, c'est effectivement un problème qui existe.

Et puis la caserne des Fortunades ne va pas disparaître dès qu'il y aura la caserne de Forel parce que ce serait un peu dommage d'avoir fait un important investissement juste en attendant que Forel ouvre !

Le Vigny : il y a aussi une autre approche. Il y a une étude interface qui a été faite avec le canton et des spécialistes pour pouvoir assurer le trafic des transports publics essentiellement sur le plateau de la gare et assurer le trafic des 4 roues avec le parking des voitures, le P-rail et les parkings souterrains, mais il faut aussi assurer le trafic des 2 roues, en particulier les vélos et quelques motos. Et l'endroit du Vigny a été retenu comme étant utilisable. Donc on aura besoin de cet endroit-là pour parquer des 2 roues.

M. Ch.- H. Duboux :

Il mentionne les 2 arguments qui font qu'il refusera ce préavis, pas pour les écopoints eux-mêmes, mais pour l'emplacement. En tant qu'ingénieur et chef du service des routes d'un canton voisin, il signale que l'accès et la sortie à proximité d'un giratoire sont tout-à-fait inadaptés.

Et ensuite l'aspect esthétique, on est dans un endroit où il y a un restaurant de grande qualité, on est à la sortie de la gare, où il y a des gens qui arrivent, on va construire des logements et puis on y met des choses qui sont, même si on met des caches en-dessus, tout sauf agréables. Donc il pense que ce sont 2 éléments suffisants pour éviter de choisir cet emplacement qui lui paraît un des pires qu'on aurait pu choisir. En ce sens-là, il rejoint M. J.-L. Badoux pour la position du Vigny qui est à creuser et peut-être l'adaptation de notre déchetterie, il a toujours vu ce genre de chose dans un endroit un petit peu à l'extérieur

M. P.-A. Fontannaz :

A Vevey, si on va dans le nouveau quartier des Moulins vers la gare, on verra qu'il y a plein d'écopoints au beau milieu de zones semi piétonnes et semi carrossables et qu'aucun habitant ne se plaint, ça marche très bien et c'est très esthétique. Alors dire que c'est une pollution pour l'entrée de Cully, alors qu'on a l'autorisation et que les écopoints que nous avons choisis sont les plus esthétiques qui soient, c'est un argument qui est faux à son avis.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 14/2020 tel que présenté.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu le préavis no 14/2020 de la Municipalité du 26 octobre 2020 ;

Ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 35 voix pour, 14 contre et 6 abstentions

1. **d'accorder** à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire de CHF 292'000.- HT pour l'installation d'un écopoint à la route de la Corniche à Cully (« rond-point de la gare ») tel que décrit dans le présent préavis et portant le crédit total pour l'installation de huit écopoints à CHF 1'090'000.- HT;
2. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
3. **d'amortir** l'investissement complémentaire sur une durée de 20 ans, à raison de CHF 14'600.- HT par année (chapitre 450), la première fois au budget 2022.

7. PRÉAVIS 20/2020 - DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'ÉLABORATION DU DEVIS GÉNÉRAL EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT PLANT ROBERT, CHEMIN DE COURSEBOUX 2, À CULLY

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. Ch. Currat :

Il se réfère aux arguments du rapport de la Commission des finances.

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 20/2020 tel que présenté.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. P.-A. Fontannaz :

Une précision. Après discussion avec Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale, la rampe d'accès et le mur de soutènement seront construits en aide avec la Fondation Equitim qui va se charger du bâtiment principal à côté. Ils vont travailler en régie, ça permettra d'économiser des sous parce qu'ils vont travailler en parallèle.

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 20/2020 tel que présenté :

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas ou plus demandée.

Le Président passe au vote le préavis 20/2020 tel que présenté.

CONCLUSIONS
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

vu le préavis n° 20/2020 de la Municipalité du 26 octobre 2020 ;
ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide
à l'unanimité

1. **d'octroyer** à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 300'000.- TTC pour la réalisation des plans de projet définitifs et des appels d'offres concernant la future construction du bâtiment sis chemin de Courseboux 2 ;
2. **d'amortir** l'investissement relatif au crédit d'étude sur une durée de 30 ans maximum conjointement avec le crédit de construction du bâtiment ;
3. **d'octroyer** à la Municipalité un crédit de CHF 130'000.- TTC pour la réalisation des plans de détail et la construction de la couverture de la rampe d'accès au parking communal et du mur du sous-sol du bâtiment Plant Robert liés à la rampe ;
4. **d'amortir** l'investissement relatif à la rampe sur une durée de 30 ans maximum conjointement avec le crédit de construction du parking (préavis 12/2019) ;
5. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

8. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. Jean-Pierre Haenni, Syndic

Il remercie les conseillers pour leur acceptation du budget 2021.

Il n'a pas de communications particulières, juste un petit mot à la fin de la séance.

M. Raymond Bech, Municipal

Il remercie les conseillers d'avoir accepté le préavis 14/2020 concernant les écopoints.

Il fera tout pour que cet endroit reste un endroit tout-à-fait acceptable et agréable. Nos efforts seront aussi concentrés sur l'aspect esthétique, il le garantit.

Les élections approchent et il annonce qu'il est candidat au renouvellement de son mandat si évidemment le groupe BEL Action lui donne aussi la confiance. Tout ça lui permettra s'il est élu de pouvoir assumer jusqu'au bout la réussite des écopoints.

M. Jean-Paul Demierre, Municipal

Une communication.

- Vente des sapins à Riex le samedi 12 décembre 2020. Le vin chaud et les cervelas seront peut-être au rendez-vous.

Il est également candidat aux prochaines élections.

Il souhaite des fêtes de Noël sympathiques, qui vont être compliquées cette année mais avec un petit peu de neige, 2 ou 3 bougies, un vin de la région et tout se passera bien.

Mme Nicole Gross, Municipale

Elle n'a pas d'information.

Son mot :

« Je reviens sur ma vie politique qui a débuté en 1998 avec mon élection en tant que syndique de la commune d'Épesses, fonction que j'ai occupée jusqu'à la fusion en 2011 et depuis cette date je suis municipale de la commune de Bourg-en-Lavaux.

Mes engagements politiques m'ont apporté beaucoup de satisfactions et parfois quelques déceptions, voire même provoqué quelques colères. Ceci est le propre de toute personne qui se voue à la chose publique et je ne suis pas une exception. Mais force est de constater que le rôle des élus s'est bien modifié depuis mon début en politique avec les changements structurels et sociaux de ces dernières années dans notre commune et surtout dans les échanges, avec beaucoup d'internet et de moins en moins de contacts directs. Vous l'aurez certainement compris, ceci constitue mon testament politique car je ne me représenterai pas pour un nouveau mandat. »

Elle souhaite à toutes et tous de très bonnes fêtes de fin d'année et surtout « prenez bien soin de vous ».

Acclamations.

M. Georges Hauert, Municipal

Une information concernant les bâtiments. On avait pensé déménager l'administration dans l'ancienne préfecture qui serait une chose peut-être adéquate vu le bâtiment. Mais il y a le problème du déménagement de la bibliothèque et de la cave qui a été reprise des Fortunades. Alors on a fait une étude pour voir ce qu'on peut faire au mieux pour aménager la cave, l'ancienne préfecture, le BAC et la maison jaune. Il espère que d'ici la fin de législature, on aura une vue d'ensemble.

Comme sa collègue, Mme N. Gross, après 24 ans de conseil communal et 19 ans et demi en tant que municipal, il pense qu'il a fait la boucle, alors il laisse sa place à quelqu'un d'autre.

Il souhaite à tous des bons vœux de fin d'année.

Acclamations.

Mme Evelynne Marendaz-Guignet, Municipale

Un grand merci d'avoir plébiscité ce préavis pour le bâtiment « Plant Robert ». Elle espère arriver sans trop de grosses oppositions à commencer à creuser, en tout cas à construire en automne 2021.

C'est en tout cas notre objectif. Les projets avancent :

- La place de la gare de Cully : le bâtiment et le parking sont en construction et la Fondation Equitim nous a reconfirmé qu'elle livrerait les ouvrages prévus à la date fixée. Donc nous sommes pour le moment confiants sur le déroulement de ces travaux.

La circulation : on a trouvé une solution avec le canton pour faire des arrêts de bus qui ne prennent pas toute la place pour que les usagers aient quelque chose d'un peu agréable quand même pour se trouver sur cette place. Donc le combat pour avoir 2 arbres pour le moment est en phase d'être gagné.

- Energie - le pompage d'eau du lac et les pompes à chaleur : les contrats ne sont pas encore signés. La firme Holdigaz construira et exploitera le chauffage et pour la partie réseau électrique, donc les installations solaires sur les toits du plateau de la gare et de l'hôpital de Lavaux, c'est la Romande Energie qui créera ce sous-réseau électrique et qui l'exploitera. Nous avons, avec une collaboration active et fructueuse de la Commission des finances, à peu près finalisé la convention entre la commune et Holdigaz et les contrats de livraison d'énergie. Nous recevrons en début de semaine les mêmes projets de contrats de la Romande Energie. Donc d'ici février-mars tout devrait être bouclé. Par conséquent, les chantiers pourront commencer aussi pour cet aspect-là.

Puisque c'est la soirée où on annonce son avenir politique, alors de son côté, elle se proposera en tout cas à son groupe pour une candidature à la prochaine législature. Elle souhaite aux conseillers de fêter de très belles fêtes de Noël mais calmement. Privilégiez la spiritualité peut-être, quelque chose de doux où on pense.

Acclamations.

M. Jean Christophe Schwaab, Municipal

Tout d'abord, il confirme qu'il compte être candidat en mars prochain. Il parle de la bande annonce du prochain conseil communal. La Municipalité a l'intention de proposer plusieurs projets qui auront trait à la mobilité piétonne étant donné qu'il y aura un préavis d'intention pour compléter le bout de trottoir manquant entre le haut de Grandvaux et le bas de Grandvaux à la route du Signal. Pourquoi un préavis d'intention parce qu'il faudra l'avis du Conseil communal avant d'engager le cas échéant des dépenses importantes pour finaliser le projet. Les autres projets, ce sera la suite de la mise en œuvre des zones 30 km/h à Riex et à Epesses, à savoir, des trottoirs franchissables qui vont considérablement renforcer la sécurité des piétons. Il souhaite de très belles fêtes de fin d'année malgré la situation et puis surtout une bonne santé.

Acclamations.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte.

M. M-H. Noverraz :

Carrefour de la route de la Corniche et le ch. des Colombaires. Ce carrefour est devenu un petit peu plus fréquenté depuis que les travaux des Fortunades avec le parking sur la toiture de 50-60 places sont terminés. Ceci fait qu'on a un trafic maintenant qui transite sur ce chemin qui était avant piétonnier, le ch. du Pont de Chenaux. Quand on débouche sur la Corniche, il y a une signalisation qui est totalement désuète, le passage piéton est quasi plus visible et en plus maintenant il est placé en face du ch. carrossable qui monte des Fortunades, donc ça veut dire que les gens qui traversent la route se trouvent en face des véhicules qui montent. En plus, il y a 2 miroirs qui indiquaient aux personnes qui arrivaient du ch. des Colombaires pour arriver sur la Corniche ce qui se passait à gauche et à droite. Un de ces miroirs a disparu.

Il habite à 50 m. juste en-dessus de ce croisement, le Covid lui a offert 3 semaines pour visionner régulièrement le site et il a constaté quand même qu'il y a des moments chauds dans la journée. C'est juste avant midi et en fin d'après-midi. On a la sortie des écoles, on a les transports publics, l'arrêt du bus qui se trouve juste à côté en-dessus. On a les véhicules qui transitent à midi et au début de l'après-midi et le plus important c'est le transit piétonnier des écoliers, parce qu'aux Colombaires, la densité de population est très importante.

Ça devient très chaud à cet endroit et il propose à la municipalité de se pencher très rapidement sur ce dossier.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

On est tout-à-fait conscient de la sortie des Fortunades avec le passage piéton qui est sur la route qu'on ne voit même plus. Il a pris note aussi pour les miroirs et cette sortie effectivement n'est pas adéquate sur la rte de la Corniche où on a mis quelque fois le radar pour inciter les gens à rouler à 50 km/h. Peut-être un jour on pourra le mettre à 30 km/h depuis la sortie des Fortunades

Il y a d'autres points noirs sur la commune :

- le passage piéton entre le chemin du Vigny et la gare
- l'arrêt de bus de Bahyse sur la route dite de chantier qui pose aussi des problèmes.

A cet effet, il a rdv avec la DGMR, le 10 décembre prochain, pour examiner tous ces problèmes-là, ainsi que pour les 30 km/h avec M. JC Schwaab, Municipal. Donc après ce rdv, il y aura une analyse qui sera faite et puis évidemment des interventions pour modifier tous ces points noirs.

Mme N. Pfeiffer :

Le marché de Rieux : elle a parlé avec une commerçante qui l'a informée ne pas pouvoir y mettre son stand et en fait il n'y aura aucun stand. Elle rappelle que les commerçants, pour compenser le Cully Bazar annulé, ouvrent les dimanches matins de décembre. Il y a également un concours de vitrines. Lettre SOS commune : elle aimerait avoir l'avis de la Municipalité à propos du lancement par l'AdCV d'une initiative populaire dans le canton de Vaud concernant la facture sociale.

M. J-P. Haenni, Syndic :

Il faut savoir une chose, l'UCV a signé l'engagement avec le Conseil d'Etat pour ramener la facture sociale de 50-50 à 36-64 avec le temps. L'AdCV demande la reprise totale de la facture sociale par le canton.

Nous sommes allés à une séance à Rolle cet été. Des représentants de l'Etat nous ont démontrés que si l'Etat reprenait le 100% de la facture sociale d'un certain nombre de communes mais d'autres pas, certaines seraient bénéficiaires et les autres énormément pénalisées. Pour garder un équilibre entre les communes, toutes doivent quand même participer à la facture sociale. C'est le moyen pour qu'il n'y ait pas un déséquilibre intercommunal.

Si l'initiative aboutit, lorsque le peuple devra voter, il pourrait se dire que ce qu'il doit payer soit à la commune ou à l'Etat, ça ne change rien car l'Etat a besoin du soutien financier des communes.

L'UCV n'est pas du tout partante parce que c'est pratiquement impossible d'être équitable.

M. R. Baehler :

Le conseil intercommunal de l'ASCL s'est réuni en séance ordinaire le 2 novembre 2020 à l'aula du collège du Verney à Puidoux. Les principaux objets proposés étaient le règlement des transports scolaires accepté à l'unanimité et le budget 2021 également accepté à l'unanimité. Il est à noter que notre consœur, Mme Margarida Janeiro, a été assermentée en remplacement de M. Urs Marti, démissionnaire à Bourg-en-Lavaux.

Il a reçu une lettre des témoins de Jehova et il semblerait que certains conseillers l'on reçue également. Il en a été extrêmement surpris. Il se demande d'où ils ont eu la liste.

M. P. Scalfaro :

La situation faite par le Covid est très préoccupante. Il y a un bon nombre de commerçants, d'entreprises et d'habitants qui se retrouvent dans une situation économique très difficile.

Le canton de Vaud a pris certaines dispositions, mais il lui paraît que la commune de Bourg-en-Lavaux, dans la mesure de ses moyens, pourrait également se montrer solidaire au niveau local. Il est bien conscient de la situation financière de la commune qui est délicate et il lui semble que la

situation exceptionnelle que nous vivons justifie un effort financier extraordinaire unique. Il est désireux que la Municipalité puisse chercher des solutions adéquates et ciblées pour soutenir notre économie locale.

Sa question à la Municipalité, quelle est sa démarche par rapport à ce fait dû au Covid ?

M. R. Bech, Municipal :

Cette préoccupation, cette question est pertinente. En juin, la municipalité avait commencé une réflexion avec l'aide de la Commission des finances pour essayer effectivement d'apporter un soutien aux victimes collatérales et économiques du Covid. En juin également une motion allant aussi dans ce sens-là avait été déposée et rejetée par le Conseil communal. Aujourd'hui, on est en plein 2^{ème} vague et dans une situation très délicate qui va encore perdurer. Donc la Municipalité en est très préoccupée et a décidé de se pencher à nouveau sur la possibilité de trouver des moyens pour soutenir d'une manière ou d'une autre la population. On ne sait pas encore sous quelle forme et quel montant. La Municipalité a créé un groupe interne et effectivement va plancher sur des solutions qui le cas échéant seront évidemment soumises au prochain Conseil communal dans tous les cas.

Mme N. Pfeiffer :

Elle a vu une mise à l'enquête pour une antenne « 5G » sur le toit de l'église dont le délai est fixé au 24 décembre 2020. Elle se permet d'en parler maintenant à cause du délai. Il y a une année, on avait parlé un peu de cette 5G au Conseil communal. Quelle est la position de la Municipalité par rapport à ça et est-ce qu'on a eu des nouvelles informations de la Confédération sur les potentielles nuisances ou pas de cette 5G et qu'en est-il exactement ?

M. G. Hauert, Municipal :

Effectivement cette mise à l'enquête est pour la maintenance de l'antenne existante. C'est pour passer de 2'500 MHz hertz à 3'000 MHz. A présent est-ce que c'est la 5G ou pas, il ne le sait pas. Il n'est pas technicien. De toute façon on pouvait le mettre à l'enquête ou pas. On l'a mis à l'enquête vis-à-vis de nos citoyens pour qu'ils soient au courant. Mais c'est l'office fédéral de la communication qui l'impose, si on reçoit des oppositions, on les leur transmet et c'est eux qui les prennent en charge et y répondent.

M. J-P Haenni, Municipal :

Ce n'est vraiment pas spécifié dans la mise à l'enquête 5G. Il s'agit bien d'une augmentation de la puissance de l'antenne. Donc c'est clair !

M. J.-L. Badoux :

La période pré-électorale lui incite une petite réflexion. Il y a 10 ans pour mémoire, une bonne partie des gens, qui sont encore là, se sont présentés sur une liste commune. Il y a 5 ans, 3 partis politiques se sont créés. Pour la prochaine législature, il y a 2 partis politiques de plus, donc 5. Par conséquent certains conseillers potentiels qui font partie aujourd'hui d'un groupe politique seront peut-être tentés pour des raisons personnelles et diverses de se rapprocher d'un autre parti. Il prend un exemple, quelqu'un qui a été élu par le parti BEL Action, le groupe auquel il fait partie et est membre du Conseil communal par des élections du groupe BEL Action. Si demain il devait décider de partir et se présenter avec un autre parti, est-ce qu'on va accepter un dissident conseiller communal qui se présente sous une autre couleur, est-ce qu'on va lui demander de démissionner avant de lancer une nouvelle campagne électorale parallèle ? Il aurait besoin d'une réponse à ces différentes questions

M. J.-P. Haenni, Syndic :

On est en démocratie et si un ou une candidate veut changer de parti, il-elle est libre de le faire.

Mme L. de Palma :

Elle précise que BEL Action n'est pas un parti. C'est une liste de citoyens engagés pour le bien et le développement de la commune, donc à ce titre, il n'y a aucun problème de quitter BEL Action pour aller dans un vrai parti.

Pour continuer sur ce que M. P. Scalfaro a dit par rapport au programme d'aides qui pourrait être amené par la commune en cette période de Covid, elle souhaite rappeler que le Conseil communal l'a déjà fait, vu qu'il a voté la motion qu'elle avait déposée concernant le budget du 1^{er} août. Donc à ce titre elle aimerait bien avoir des nouvelles.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il s'agit de la motion pour l'utilisation des fonds 1^{er} août que nous n'avons pas utilisés. Il reste Fr. 28'000.-30'000.-. On s'est réuni avec le président et le secrétaire de l'Union des sociétés locales. On doit rendre la réponse avant la finalisation des comptes 2020. On a fait une petite approche déjà au niveau de toutes les sociétés avec quelques critères de pondération style combien de juniors, de formateurs, la participation au 1^{er} août, les manifestations qui ont été annulées et qui ont subi une perte. Suite à cela, un projet va être présenté prochainement. On y travaille.

Pour l'aide aux entrepreneurs, il a eu un contact avec QoQa-WelQome qui est une bonne plateforme et qui a bien réussi. On a eu un petit retour et on va voir comment la mettre en action.

M. J. Cuénoud :

Fin juin il avait posé la question par rapport au réaménagement possible de la place d'Armes, la partie en gravier, comme mettre une buvette provisoire dont le but serait de mettre en avant les produits de notre région, les vins des vigneron, les produits des commerces du village de Cully. Est-ce qu'il y a quelque chose qui a été étudié ?

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

La place d'Armes est un lieu qui est à l'inventaire fédéral en 1^{ère} classe comme espace qui doit rester vert et ouvert. Actuellement, ce que nous faisons, c'est d'intégrer l'aménagement global qui serait possible sur cette place d'Armes en lien avec différentes demandes qui avaient été faites déjà par le Conseil communal d'analyser, d'avoir une étude approfondie sur le lien entre la nouvelle place de la gare, le lien avec le bourg et les rives du lac. Pour ce projet, il y a un cahier des charges, la commission d'urbanisme a aussi planché dessus et elle va venir avec un préavis en mars ou en mai 2021 pour commencer une étude sérieuse dans laquelle le service des monuments historiques sera intégré pour qu'en fait il sera développé et accepté par le canton, parce que nos prédécesseurs ont fait pas mal d'essais et se sont faits retoquer notamment par le service de la protection des monuments.

Mme N. Pfeiffer :

C'est avec un clin d'œil qu'elle vient de la part de son groupe, BEL Action, pour remercier le PLR pour sa communication dans sa nouvelle page Facebook où il met en avant la qualité du travail de tous nos municipaux et la collégialité qui les unis.

Acclamations.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Le mot de la fin :

« J'aurais envie de dire vivement la fin de l'année afin de tourner définitivement la page. C'est une certitude que l'année se termine le 31 décembre, mais malheureusement la nouvelle qui arrivera ne sera pas beaucoup plus encourageante du moins les premiers mois.

J'espère vivement que cette crise sanitaire mais aussi économique qui nous affecte toutes et tous disparaisse dans le premier semestre 2021 afin de retrouver une vie normale aussi bien familiale, sociale et professionnelle. Mais je reste optimiste car l'humanité nous a déjà démontré à maintes reprises son énorme capacité à s'adapter ».

Il remercie :

- Le Président, les conseillères et les conseillers pour leur engagement pour la commune et pour l'intérêt qu'ils portent aux nombreux projets que la Municipalité propose. Certes que l'état de nos finances n'est pas au beau fixe, mais nous nous devons d'entretenir un minimum nos infrastructures et bâtiments communaux afin de garantir un certain bien-être à notre population. La Municipalité est très consciente de la situation et devra désormais sérieusement fixer les priorités pour les investissements futurs. En plus du plan des investissements, elle devra également établir un plan de législature dès le début de la nouvelle législature 21-26.
- Les membres des différentes commissions, Cofin, Cogest, ad hoc pour leur participation aux séances malgré les conditions particulières et l'excellente collaboration entretenue.
- M. Yves Sesseli, boursier, pour son travail, sa disponibilité et sa présence ce soir.
- Mme Sandra Valenti, secrétaire municipale, le greffe, les chefs de service MM. Pascal Favey et Baptiste Jaquet ainsi que tout le personnel qui contribuent au bonheur des habitants de Bourg-en-Lavaux et qui, malgré les conditions très particulières de cette année, n'a à aucun moment failli à ses obligations afin de répondre aux besoins de la population.
- M. Pierre-Alain Genton, huissier, toujours aussi disponible à effectuer les diverses tâches qui lui sont confiées.
- Ses collègues de la Municipalité pour leur travail et leur présence malgré ces conditions particulières.

Il annonce qu'il se représente aux élections municipales de 2021 et souhaite de scintillantes fêtes de Noël et tous ses meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité pour la nouvelle année.

Acclamations

Le Président regrette de ne pas pouvoir partager le verre de l'amitié à la fin de cette séance et espère que cependant la petite attention concoctée par un traiteur local, permettra aux conseillers de passer un bon petit moment chez eux.

Il souhaite à toutes et tous ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

Le Président clôt l'assemblée à 19h30

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz

Grandvaux, le 15.03 2021